

COUR D'APPEL DE BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE SEGOU

N° 9615.../ GREFFE

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE SEGOU

CERTIFIE AU VU DES PIECES SUIVANTES

Copie d'extrait d'acte de naissance n° 1201 établie suivant l'original n° 1201

de l'année 2009 du centre principal de Ségou

Ou jugement supplétif d'acte de naissance n°

QUE LA PERSONNE DESIGNEE CI - DESSOUS

Le nommé : Amadou Diane Sexe Masculin

Né (e) : le 06 juin 2009 à Ségou

Fils de Nousse Diane

Et de : Nadié Sy

Situation de Famille Célibataire

Profession : Elève

Domicile : Ségou

EST DE NATIONALITE MALIENNE EN VERTU DE L'ARTICLE 224 DE LA LOI N°2011-087 DU 30
DECEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE EN REPUBLIQUE DU
MALI



Ségou, le 04 Août 2025

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Dramane KANTI